



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la Loire-Atlantique

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL n° 84 – 2 septembre 2016

SOMMAIRE

DDPP – Direction Départementale de la Protection des Populations

Arrêté n° 2016/DDPP/152 portant subdélégation de signature du Directeur Départemental de la Protection des Populations à ses collaborateurs



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction Départementale
de la Protection des Populations

ARRÊTÉ n°2016/DDPP/152

portant subdélégation de signature du Directeur départemental de la protection des populations à ses collaborateurs

- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- VU** le décret n°84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère de l'agriculture ;
- VU** le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret du 27 juin 2013 nommant M. Emmanuel AUBRY, sous préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;
- VU** le décret du 30 mai 2014 nommant M. Henri-Michel COMET, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU** l'arrêté ministériel du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;
- VU** l'arrêté du 27 mai 2011 modifié relatif à l'organisation du temps de travail dans les directions départementales interministérielles ;
- VU** l'arrêté du 27 mai 2011 relatif aux cas de recours aux astreintes dans les directions départementales interministérielles ;
- VU** l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 nommant M. Christian JARDIN, Inspecteur Général de la santé publique vétérinaire, en qualité de Directeur départemental de la Protection des Populations de la Loire-Atlantique ;
- VU** l'arrêté ministériel du 15 septembre 2014 nommant M. Philippe GRANDJEAN, directeur départemental de 2^{ème} classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, en qualité de Directeur départemental adjoint de la Protection des Populations de la Loire-Atlantique ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 20 juin 2014 portant délégation de signature de M. Henri-Michel COMET, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, à M. Christian JARDIN, Inspecteur Général de la santé publique vétérinaire, en qualité de Directeur départemental de la Protection des Populations de la Loire-Atlantique ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2015 portant subdélégation de signature du Directeur départemental de la protection des populations à ses collaborateurs, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2015 portant subdélégation de signature du Directeur départemental de la protection des populations à ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 08 décembre 2015 portant organisation de la direction départementale de la protection des populations de la Loire-Atlantique ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Conformément à l'arrêté préfectoral du 20 juin 2014 portant délégation de signature de M. Henri-Michel COMET, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, à M. Christian JARDIN, Inspecteur général de la santé publique vétérinaire, en qualité de Directeur départemental de la Protection des Populations de la Loire-Atlantique, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian JARDIN, la délégation de signature qui lui est conférée est subdéléguée à ses collaborateurs de la façon suivante :

- à M. Philippe GRANDJEAN, Directeur départemental adjoint, pour l'ensemble des matières visées par l'arrêté préfectoral précité, à l'**exception** de tout arrêté de subdélégation.
- à M. Didier GUEUDIN, attaché d'administration hors classe, secrétaire général, dans le cadre des attributions relevant de son service, pour tous les actes dans les domaines prévus par l'arrêté préfectoral aux articles 1-1, 1-2 à l'**exception** des décisions prévues à l'article 1^{er} c), d), g), h), i) et j) de l'arrêté du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles, 1-4 et 2.
- à Mme Nathalie LE CORRE, inspectrice principale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, chef du service protection économique du consommateur dans le domaine alimentaire dans le cadre des attributions relevant de son service, pour tous les actes dans les domaines prévus par l'arrêté préfectoral aux articles 1-1, 1-2 à l'**exception** des décisions prévues à l'article 1^{er} c), d), g), h), i) et j) de l'arrêté du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles, 1-3-1 à 1-3-3.
- à Mme Christiane VANNIER, inspectrice principale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, chef du service protection économique du consommateur dans le secteur non alimentaire dans le cadre des attributions relevant de son service, pour tous les actes dans les domaines prévus par l'arrêté préfectoral aux articles 1-1, 1-2 à l'**exception** des décisions prévues à l'article 1^{er} c), d), g), h), i) et j) de l'arrêté du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles, 1-3-1 à 1-3-3.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christiane VANNIER, la délégation de signature est exercée par Mme Martine LE CAM, inspectrice de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, adjointe au chef du service protection économique du consommateur dans le secteur non alimentaire.

- à M. Alain FRADET, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de service sécurité sanitaire des aliments, dans le cadre des attributions relevant de son service, pour tous les actes dans les domaines prévus par l'arrêté préfectoral aux articles 1-1, 1-2 à l'**exception** des décisions prévues à l'article 1^{er} c), d), g), h), i) et j) de l'arrêté du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles, 1-3-4 et 1-3-9 à 1-3-11.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FRADET, la délégation de signature est exercée par M. Cyril PIETRUSZEWSKI inspecteur de la santé publique vétérinaire, adjoint au chef de service sécurité sanitaire des aliments, M. Abdellatif KAHOUACHE, inspecteur de la santé publique vétérinaire, chef de pôle à l'abattoir de Chateaubriant, Mme Pascale ILINCA, inspecteur de la santé publique vétérinaire, chef de pôle du site d'Ancenis.

- à Mme Florence DUGAST, inspecteur de la santé publique vétérinaire, chef de service protection sanitaire de la production primaire, dans le cadre des attributions relevant de son service, pour tous les actes dans les domaines prévus par l'arrêté préfectoral aux articles 1-1, 1-2 à l'**exception** des décisions prévues à l'article 1^{er} c), d), g), h), i) et j) de l'arrêté du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles, 1-3-5 et 1-3-6 à 1-3-11.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence DUGAST, la délégation de signature est exercée par Mme Cécile BLOTTIERE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au chef de service protection sanitaire de la production primaire.

- à Mme Jocelyne FADAT, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, chef du service environnement et enjeux éthiques, dans le cadre des attributions relevant de son service, pour tous les actes dans les domaines prévus par l'arrêté préfectoral aux articles 1-1, 1-2 à

l'exception des décisions prévues à l'article 1^{er} c), d), g), h), i) et j) de l'arrêté du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles, 1-3-7, 1-3-9 et 1-3-11.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jocelyne FADAT, la délégation de signature est exercée par Mme Christelle MAURIS DEMOURIOUX, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au chef de service environnement et enjeux éthiques.

- à Mme Christine CHARFF, attachée principale d'administration, chef du service de la prévention des risques, dans le cadre des attributions relevant de son service, pour tous les actes dans les domaines prévus par l'arrêté préfectoral aux articles 1-1, 1-2 **à l'exception** des décisions prévues à l'article 1^{er} c), d), g), h), i) et j) de l'arrêté du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles, 1-3-12.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine CHARFF, la délégation de signature est exercée par Mme Françoise TURCEY, attachée d'administration, adjointe au chef de service de la prévention des risques.

Article 2 : L'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2015 portant subdélégation de signature du Directeur départemental de la protection des populations à ses collaborateurs est abrogé.

Article 3 : Le directeur départemental de la protection des populations de la Loire-Atlantique est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le 2 septembre 2016

Le Directeur départemental
de la protection des populations,

Christian JARDIN